

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 4 (1868)  
**Heft:** 4

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 FÉVRIER 1868

4<sup>e</sup> année.

N<sup>o</sup> 4.



# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire. Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daquet, à Neuchâtel.

---

SOMMAIRE. — Coup d'œil sur l'instruction populaire en Angleterre (suite). — Musique populaire. — Correspondance sur la phonographie (suite). — Tendance anti-prosodique dans le chant. — Chronique bibliographique (Manuels pour l'enseignement du français aux Allemands). — Chronique scolaire.

---

## Coup-d'œil sur l'instruction populaire en Angleterre

(Suite)

L'enseignement dans les écoles Bell-Lancastre peut se caractériser de la façon suivante :

L'école est divisée en classes. Chaque classe est surveillée par un moniteur. Ce moniteur veille à l'ordre, à la propreté de ses condisciples et leur donne les leçons. Chaque moniteur a sous sa direction environ dix de ses condisciples, pris parmi ceux qui ont le

même degré de connaissances et ont fait à peu près les mêmes progrès. Dût le nombre des élèves qui sont au même niveau de développement se réduire à six, il y a encore avantage à les grouper en cours ou cercles distincts. Toute école élémentaire se divise nécessairement d'ailleurs en deux fractions d'élèves : ceux qui apprennent à lire et ceux qui savent lire. Pour ces derniers, la lecture n'est plus la chose unique, mais un moyen d'apprendre d'autres choses. Pour la lecture, par exemple, il y a la classe de l'*abc*, formée de ceux qui savent lire les mots de deux syllabes, la classe composée de ceux qui savent lire les mots de trois syllabes, celle des élèves qui lisent des mots de quatre syllabes, ensuite le cours de ceux qui lisent les mots de cinq syllabes. La sixième classe comprend ceux qui commencent à lire le Nouveau Testament; la septième lit la Bible; la huitième comprend les plus capables. Pour l'enseignement même de la religion, les élèves sont divisés en cours progressifs. Le moniteur lit la question, l'élève lit la réponse. Chaque classe a son chapitre de catéchisme. La forme interrogative ou catéchétique, comme diraient les Allemands, est plus propre que la forme narrative à exciter l'attention des enfants, Pour fixer davantage encore cette attention, l'instituteur, qui préside à l'organisation générale des cours et en surveille constamment la marche, a soin de faire converger vers le même point les objets d'instruction. S'occupe-t-on, par exemple, dans la lecture de l'Ancien Testament du chapitre de la Genèse ou création, le maître fera porter les questions de catéchisme sur la partie de l'enseignement qui est en rapport avec ce chapitre et choisira aussi les chants qui peuvent contribuer à réveiller des idées analogues.

Le caractère essentiel de la méthode Bell-Lancastre consiste donc à se servir des élèves les plus avancés pour donner aux élèves qui le sont moins les connaissances les plus usuelles, d'après un programme gradué, et sous la direction du maître, qui, pareil au chef de fabrique, n'enseigne presque pas lui-même, mais surveille, contrôle et dirige l'action des moniteurs. Bien que la méthode de l'enseignement mutuel fût le fruit de la nécessité plutôt que le résultat d'une pédagogie éclairée et du libre choix de ses promoteurs, Bell et Lancastre n'avaient pas tardé l'un et l'autre à trouver à ce mode d'enseignement des propriétés et des avantages que l'on aurait vainement

demandés au mode magistral précédemment suivi dans toutes les écoles. C'était d'abord, avant tout, d'exercer la force pensante des enfants par l'agencement successif et progressif des cours, proportionnés exactement aux connaissances acquises et au degré de développement de chaque élève. C'était ensuite une distribution harmonique de la matière enseignée elle-même, bien propre à donner une idée nette de chaque partie de l'enseignement. C'était en troisième lieu, pour les élèves, la variété des exercices et l'émulation que faisait naître le désir de monter d'un cours à l'autre. C'était enfin, pour les moniteurs appelés par elle à remplir tour à tour le rôle de maîtres et d'élèves, un encouragement continu à se vouer au noble art de l'enseignement et la facilité offerte de s'y former sans qu'il en coûtât autre chose qu'un peu de zèle et d'activité. Ce zèle, cette activité même, étaient d'autres conséquences salutaires de l'enseignement mutuel et pouvaient aisément se rattacher à une pensée plus haute d'amour pour ses semblables ou à un sentiment de solidarité peu commune dans *cet âge sans pitié* dont parle La Fontaine.

Un voyage pédagogique que fit le D<sup>r</sup> Bell dans le courant de l'année 1817 devait avoir pour effet de le confirmer encore dans son jugement sur l'enseignement mutuel. Connu en France par les heureux essais du Chevalier Paulet et les libéralités éclairées de l'infortuné roi Louis XVI (1772) l'enseignement mutuel n'avait pu y prendre racine, ni y devenir quelque peu général et populaire au milieu de la tourmente révolutionnaire. La première véritable école d'enseignement mutuel ouverte à Paris ne le fut qu'en juin 1816. Mais à cette époque, ce mode d'instruction était déjà en pleine activité dans une école de la Suisse, l'école dirigée par le Père Girard, à Fribourg, et dans laquelle le D<sup>r</sup> Bell eut la satisfaction de trouver une école tout à fait conforme à la sienne. « Mais c'est une école de Madras » s'écria-t-il à plusieurs reprises, dans la visite qu'il fit à l'école de Fribourg le 3 août 1817. La description de cette visite remplit plusieurs pages de l'instructif et éloquent rapport que le D<sup>r</sup> Bell adressa à la société nationale sur l'état de l'instruction populaire en Suisse et en particulier sur les trois grands pédagogues de ce pays, Pestalozzi, Fellenberg et Girard.

Les deux premiers étaient loin d'être aussi favorables à l'ensei-

gnement mutuel que le moine franciscain de Fribourg et nourrissaient à cet égard l'éloignement que montrèrent plus tard pour cette méthode Diesterweg et la plupart des pédagogues d'outre-Rhin, qui n'y virent, à tort selon nous, qu'un mécanisme plus ou moins ingénieux et une façon d'occuper extérieurement les élèves ; car ainsi que le fait observer l'éducateur allemand Gräfe : « l'enseignement mutuel » n'est qu'un procédé d'enseignement, procédé parfaitement indépendant de la méthode et de la discipline et susceptible par conséquent de se combiner tout aussi bien avec une méthode éducative qu'avec une méthode mécanique ; car ce procédé n'entrave en aucune façon l'ordre et l'instruction, mais facilite et fortifie au contraire le travail interne de l'élève, tout en réveillant chez lui le sentiment du bien général et du dévouement à son prochain. »

Il y aurait eu d'ailleurs à faire une distinction que Schmidt, le savant historien de la pédagogie, auquel nous empruntons une partie de ces pages, n'a pas faite entre Lancaster et Bell ; c'est que la méthode du premier, telle du moins qu'elle a été pratiquée en beaucoup d'endroits, était beaucoup plus mécanique que celle de Bell. Une autre distinction a été établie en revanche par Schmidt et peut servir à nous faire comprendre la préférence accordée à l'école Bell par le clergé anglican ; c'est que, tandis que dans les écoles de Lancaster, ouvertes à tous les enfants sans distinction de croyances (*Schools for all*), l'enseignement religieux se bornait à la simple lecture de la Bible, sans interprétation, les écoles de Bell ne recevaient que les enfants élevés dans les principes de l'église anglicane et de l'éducation scripturaire (*Scriptural education*).

Quoiqu'il en soit des tendances respectives et divergentes de ces deux chefs d'école, les amis du progrès et des lumières saluent et salueront toujours dans André BELL et Joseph LANCASTRE les immortels fondateurs de l'éducation populaire dans la Grande Bretagne.

(A suivre.)

A. D.



## MUSIQUE POPULAIRE

(Voir n° 21.)

La trop grande irrégularité apportée par l'*Educateur* à la publication de mes articles (car il s'écoule parfois jusqu'à deux ou trois mois entre un

article et l'autre), me force à modifier le programme que je m'étais tracé. Car autrement il faudrait attendre trois ou quatre ans pour avoir son développement complet <sup>1</sup>.

On considère décidément dans la Suisse romande l'étude du chant comme un accessoire insignifiant, dont on s'occupe seulement à temps perdu, quand on n'a que faire. C'est contre cette tendance regrettable que je lutte. J'avais espéré trouver un appui dans l'*Educateur*, mais je me suis trompé, je crois, car il est aisé de voir que l'on fait paraître les articles musicaux seulement quand on a de la place libre de toute autre chose. Sur les 23 numéros de 1867, 8 seulement, c'est à dire un sur trois contiennent de mes articles, quoique j'en envoie régulièrement un aussitôt que le précédent a paru. Ceci dit pour me justifier auprès de plusieurs abonnés qui m'ont adressé des observations, croyant qu'il y avait négligence de ma part.

Mon plan était, comme je le disais au début, de développer simultanément les deux systèmes opposés, système du ton absolu (notation sur la portée); système des rapports (notation chiffrée), et d'insister sur la fausse théorie, ou plutôt sur l'absence de théorie raisonnée du premier en faisant ressortir la clarté simple et logique du second. Je disais qu'il ne faut pas se contenter de démolir, mais qu'il faut en expliquer le pourquoi et présenter ce que l'on a à mettre à la place, afin de permettre à chacun de comparer et de se décider en connaissance de cause.

Mais, par les motifs indiqués plus haut, je fais à regret le sacrifice de ce programme, me réservant d'y revenir plus tard, quoique je ne doute pas que la perspicacité de mes lecteurs ne leur fasse découvrir d'eux-mêmes la supériorité théorique et pédagogique du système nouveau sur l'ancien.

Mon nouveau programme sera donc de résumer aussi succinctement que possible chacun des articles de théorie. Quant à la partie pratique, que je recommande spécialement, elle restera la même, car il n'y a rien à en retrancher. J'espère que sous cette nouvelle forme, l'*Educateur* m'encouragera par une plus grande régularité.

#### THÉORIE.

N° 1. *La gamme*. — La gamme majeure, ou plutôt l'échelle musicale, est un air type, formé d'une succession de huit sons ou degrés musicaux.

<sup>1</sup> Notre honorable collaborateur, comme tous les hommes épris de leur art, oublie qu'une longue série d'articles sur une matière qui n'est accessible qu'à une partie des lecteurs, lasse promptement les autres. La variété est une condition d'existence pour un écrit périodique.

Chantez cet air aux élèves, ils le comprendront mieux ainsi que toutes les définitions que vous en pourriez donner. Ne leur dites pas que c'est un air composé de cinq tons et deux demi-tons, car outre que cette explication n'est pas juste, ils ne savent pas ce que c'est qu'un ton et encore moins un demi-ton. C'est sur cet air qu'est basé le système musical ; toutes les combinaisons usitées en musique au point de l'intonation en sont tirées, sauf celles que nous rencontrons dans la gamme mineure. Quel que soit le ton pris pour point de départ d'une gamme, le même air se reproduit identiquement. Le huitième degré étant en même temps le premier d'une gamme semblable superposée, le même air se reproduit à partir de ce degré-là. On peut superposer autant de gammes que le permet l'étendue de la voix ou de l'instrument.

N° 2. *Etendue de la gamme.* — C'est la nature elle-même qui semble avoir fixé l'étendue de la gamme à une octave (huit sons), en accordant la voix de femme ou d'enfant exactement une octave au dessus de celle de l'homme. Pour se convaincre de ce fait, il suffit de faire chanter aux deux espèces de voix, simultanément, la gamme. On remarquera que les deux voix, tout en paraissant chanter à l'unisson, chantent en réalité à une octave de distance. Lorsque la voix d'homme arrive au huitième degré de sa gamme, elle donne exactement le même son que la voix de femme avait donné à son premier degré ; ensorte que, si la voix d'homme continue à monter après son huitième degré, elle reproduira le même air et les mêmes sons que la voix de femme avait émis dans la première octave. Il ne se reproduira dans cette nouvelle gamme aucun fait nouveau qui ne se soit déjà présenté précédemment. Si l'on veut faire chanter réellement à l'unisson les deux espèces de voix, il faut écrire la musique une octave plus haut pour la voix d'homme ou une octave plus bas pour la voix de femme. Il faut se garder de faire chanter sans modifications, par des voix d'une seule espèce, un chœur composé pour voix mixtes, car on s'exposerait à renverser l'harmonie et à faire que les basses chantassent quelquefois au dessus des ténors.

#### PRATIQUE.

Etude de ré, fa, mi. — ut, fa, mi.

Le *mi* est le son qui aide à trouver le *fa*. Il ne faudra jamais entonner le *fa* après un son quelconque sans penser au mot *fami*, comme si l'on devait le chanter en entier. J'emploierai dorénavant les chiffres au lieu d'écrire les noms en toutes lettres : ainsi les mots ut, ré, mi, fa, sol, seront représentés par 1 2 3 4 5. En chantant, donnez aux chiffres les noms des

notes correspondantes. Dans l'exercice suivant, appuyez particulièrement sur le fa, puisque c'est le son qui est à l'étude. Prenez toujours l'ut au hasard, en changeant quelquefois.

123 — 343 123 — 43 12 — 43 1 — 43 343 — 321  
343 — 21 34 — 21 34 — 1

Entremêlez ensuite les deux exercices ut ré sol ut fa mi, etc.

Ainsi : 12 — 5 5 — 21 12 — 43 34 — 21 125241 143721

Répétez jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune hésitation, car ces exercices, avec l'accord parfait 4 3 5, sont la base du solfège, c'est avec cela que l'on forme l'oreille et que l'on s'habitue à penser aux rapports des sons.

*Exercices de mesure.* — Mesure à trois temps. — Diriger la main en bas pour le premier temps, à droite pour le second, en haut pour le troisième. Dire le mot *taé* pour chacun des temps, — puis mesurer les moitiés par le mot *taté*, à chaque temps. Enfin, alternativement et sans arrêt, battre les mesures à deux et à trois temps, en prononçant le mot des unités et des moitiés.

Exercices de mesure à trois temps, sans prolongations ni divisions du temps, avec les combinaisons d'intonation usitées jusqu'ici.

1 2 3 | 4 5 4 | 3 2 1 | 2 5 5 | 2 5 5 | 2 4 4 | 2 4 4 | 1 3 5 | 5 3 4 | 1 2 3 |  
4 4 3 | 2 2 4 | 4 3 2 | 1 1 2 | 4 3 2 | 1 4 3 | 4 3 2 | 5 4 2 | 5 4 2 | 1

(A suivre.)

Alphonse MEYLAN.

#### CORRESPONDANCE SUR LA PHONOGRAPHIE

(Suite.)

Relevons maintenant quelques autres erreurs à l'endroit de la phonographie considérée en elle-même.

1° Ici, M. le D<sup>r</sup> Mauron n'a pas la main heureuse, car les coups les plus décisifs qu'il croit porter à l'écriture phonétique retombent merveilleusement sur la tête de l'orthographe actuelle. Il croit triompher, en effet, en mettant sur le compte de la phonographie « *le dédale de syllabes et de mots amalgamés* » qui émaillent l'écriture des illettrés, à la grande joie des possesseurs du savoir orthographique. Puisque M. Mauron n'a pas retenu ou n'a pas lu les nombreux passages de mon livre où cette objection est réduite à sa juste valeur, notamment les pages 254, 255 et 256, nous les lui remettrons en mémoire sous la forme de quelques exemples décisifs.

Sous le régime actuel, le mot *printemps*, qui se compose de deux sons dont l'un s'écrit de 21 manières différentes et le second de 53<sup>1</sup>, pourra

<sup>1</sup> *Orthographe rationnelle*, pages 93 et 127.

par conséquent s'écrire de 74 manières différentes, de 2 à 5 lettres, avec des signes tantôt phonétiques, tantôt muets. Avec une pareille marge pour l'*anarchie graphique*, on ne s'étonnera donc pas de rencontrer les mots *praintan, preintant, pryntans, printent, printand, praimtems, pryntemps, prheintan*, etc.

En phonographie, le mot *printemps* ne peut s'écrire que d'une seule manière (*printan*), parce que les deux sons *in* et *an* n'ont chacun qu'une seule représentation graphique, au lieu d'en posséder ensemble 74.

Avec l'orthographe officielle, le mot *louveteau* peut s'écrire de près de cent manières différentes, en additionnant le nombre des polygraphes correspondant aux trois sons *ou, e* et *eau*<sup>1</sup>.

En phonographie, ce mot ne peut s'écrire que d'une seule manière (*louvetô*).

Dans le système graphique actuel, les 40 sons radicaux de la langue française peuvent s'écrire de 600 à 700 manières différentes<sup>2</sup>, de 1 à 6 lettres, lettres qui sont tantôt *actives* et tantôt *muettes*, sans aucun signe certain qui puisse faire distinguer ces deux acceptations contraires.

En phonographie, ces 40 sons ne peuvent se représenter que par 40 signes de 1 à 2 lettres, d'une valeur fixe et invariable.

Nous demandons maintenant à tous les esprits sérieux et réellement impartiaux, de quel côté se trouvera l'*anarchie graphique*, et sur la tête de quel système on devra la faire retomber. A moins de se placer volontairement un bandeau sur les yeux, n'est-il pas de la dernière évidence que cet *amalgame* et ce *dédale* de lettres et de syllabes soudées et désagrégées au hasard de la plume, ont précisément pour cause les lettres *étymologiques, dérivatives, phonétiques, muettes, parasites*, et les règles de deux orthographes, *lexicologique* et *grammaticale*, c'est-à-dire précisément le vieux système que l'on défend? Et n'est-il pas également évident que cette anarchie graphique est impossible en phonographie, puisqu'il n'y a que 40 manières de représenter les 40 sons fondamentaux de la langue française?

2° M. Mauron reproche encore à la phonographie de porter atteinte au *principe vital*, aux *fibres vivaces* de la langue française, et de la dépouiller des vêtements qui en constituent aujourd'hui la *partie intégrante* (p. 366).

Observons d'abord que cette tunique de Nessus est beaucoup moins adhérente, et que ces fibres sont beaucoup moins vivaces que M. Mauron se l'imagine, puisque plusieurs milliers de mots ont été allégés de ces

1 et 2 (Sic.) Pages 128, 135, etc.

superfétations greco-latines, et que la langue ne s'en porte pas plus mal. Ainsi les mots *eschole*, *thrône*, *moy*, *soing*, *aveucque*, *ptisane*, *desdaing*, *my-nuyct*, etc., s'écrivent maintenant *école*, *trône*, *moi*, *soin*, *avec*, *tisane*, *dédain*, *minuit*, et les *fibres vivaces* *sh*, *hs*, *y*, *g*, *uque*, *p*, *sg*, *yyc*, leur ont été enlevées sans que le principe vital paraisse en avoir beaucoup souffert. Croit-on que la langue française périrait si l'on pratiquait encore quelques saignées à l'orthographe pléthorique inaugurée par Froissart, Philippe de Commines et les érudits du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle, et si, à l'exemple des langues *italienne* et *espagnole*, on écrivait *ritme*, *filosofie*, *rétorique*, *ipoteqe*, *fizique*, *ome*, *fame*, etc., au lieu de *rythme*, *philosophie*, *rhétorique*, *hypothèque*, *physique*, *homme*, *femme*, etc. Cette supposition est trop contraire à l'évidence rationnelle et à l'évidence historique, pour qu'il soit nécessaire d'insister <sup>1</sup>.

Mais l'objection ci-dessus repose en outre sur une *confusion* complète entre la langue *parlée* et la langue *écrite*, en sorte que le coup passe à côté de la phonographie. Oui, la langue parlée s'est formée lentement au travers des siècles, et il serait difficile « de la fondre et de la refondre comme on fait d'une cloche ou d'un canon » (p. 366). Mais les *signes* ne sont pas des *sons*, et ce qui peut être vrai pour un ensemble *phonétique*, ne l'est plus pour un système *graphique*. Comme le dit très justement Henriaz, « le langage est antérieur à toute espèce d'écriture; une langue existe par elle-même, indépendamment des signes employés pour le représenter. Modifier l'écriture ou l'orthographe, ce n'est donc pas toucher à la langue comme beaucoup se l'imaginent. Ce n'est même pas toucher à la grammaire, selon le sens philosophique de ce mot, car l'orthographe n'est pour elle qu'un détail tout à fait secondaire qui ne l'intéresse que médiocrement.

Or, la phonographie ne fait pas tomber un seul cheveu de la langue *parlée*, bien qu'il y eût aussi sur cette vénérable tête plus d'un enchevêtrement à démêler. Elle ne s'occupe absolument que des *signes* qui représentent cette langue, c'est-à-dire de l'écriture ou de l'orthographe, et ceux qui l'attaquent publiquement devraient bien se donner la peine de réfléchir à cette *différence*, afin de ne pas tromper leurs lecteurs par des arguments qui ne frappent en réalité que dans le vide.

Que M. Mauron veuille donc se rassurer. La phonographie ne médite aucun complot contre le *principe vital* ou les *fibres vivaces* de la langue française. Elle laisse intactes toutes les *aberrations phonétiques* sanction-

<sup>1</sup> M. Raoux doit savoir en effet que les adversaires de la phonographie s'opposent au « bouleversement du langage » et non à une « réforme orthographique. » (Réd.)

nées ou inventées par les gramairiens, amis du monopole, en sorte que les professeurs de grammaire ne manqueront ni de chaires ni d'élèves pour élucider la question des *participes*, des *verbes irréguliers*, des *solécismes*, des *barbarismes*, des *exceptions*, aussi nombreuses que les règles, des *sous-exceptions*, avec leurs annexes, etc. En compensation de cette mine féconde qu'on laisse encore exploiter, qu'ils permettent du moins aux amis de la vulgarisation des lumières, de réformer cette orthographe qu'un membre de l'Académie française très compétent (Charles Nodier) déclare « l'une des plus mauvaises et des plus arbitraires de l'Europe » et dont on s'obstine à ne point voir ou à ne point comprendre les *funestes conséquences*<sup>1</sup>.

3<sup>o</sup> M. le Dr Mauron accuse encore le système proposé « de vouloir renverser l'orthographe usitée pour élever un édifice sur la confusion » (397), « attendu qu'un Marseillais écrivant à un Vaudois de bonne souche, un habitant du Porrentruy à un Parisien, etc., auront une écriture diverse pour les mêmes mots.... » (p. 366).

Voyons de quel côté se trouve la *confusion*.

Le système actuel contient, pour son *alphabet*, pour son orthographe *lexicologique* et pour son orthographe *grammaticale*, plusieurs centaines de règles, détruites par d'autres centaines d'*exceptions*, renversées par plusieurs centaines de *sous-exceptions*, et enserrées dans un vaste réseau de points douteux, de jurisprudence contradictoire, de modes facultatifs, et de décisions arbitraires.

La phonographie dont il s'agit remplace ce chaos par les trois règles suivantes :

- I. Employer un alphabet qui ne possède ni trop ni trop peu de signes, et qui ne donne à chacun de ses signes qu'une seule valeur phonétique;
- II. Conformer son écriture à la bonne prononciation française;
- III. Chercher cette bonne prononciation dans les dictionnaires qui font autorité et auprès des personnes qui parlent bien.

Ceux qui méconnaissent la première règle n'écrivent pas en *phonographie*, mais en *cacographie*, et il est vraiment dérisoire d'avancer que « ceux » auxquels une instruction suffisante n'a pas appris l'orthographe usitée « suivent assez volontiers l'orthographe phonétique. » (pag. 367.) Les phonographes protestent contre ces étranges confusions de mots, et ils refusent absolument la qualification d'orthographe *phonétique* à tous les amalgames plus ou moins grotesques que l'on peut former avec les lettres polyphones et les signes muets de l'alphabet classique.

<sup>1</sup> Orthographe rationnelle, page 129 à 153.

Quant aux différences des orthographe marseillaise, vaudoise, jurassienne, fribourgeoise, parisienne, etc., qui effraient M. Mauron, elles ne porteraient pas plus atteinte à l'orthographe normale inscrite dans les dictionnaires, que les accents les plus provinciaux ne portent atteinte à la véritable prononciation française; il est même à remarquer qu'il y aurait, dans l'hypothèse, beaucoup moins de *variations phonétiques* que sous le régime actuel, qui fait écrire *toast, faon, août, aoriste*, etc., et ordonne de prononcer *tost, fan, où, oriste*.

Enfin il est bon de constater que le système actuel est obligé de recourir à une phonographie plus ou moins rationnelle mise en tête de ses dictionnaires, lorsqu'il veut sortir de la *confusion phonétique* de la vieille orthographe et prononcer clairement la bonne prononciation française.

Un juge impartial admettra-t-il maintenant, avec M. Mauron, « qu'en renversant l'orthographe usitée, on élevait un nouvel édifice sur la *confusion?* » (p. 397.)

Nous aurions encore plus d'une erreur à signaler dans la critique qui nous occupe. Mais nous craindrions, en prolongeant ce débat, d'abuser de l'obligeante hospitalité de l'*Educateur*, et nous renvoyons à une lecture attentive de notre ouvrage ceux qui n'auraient pas déjà trouvé les réponses qui peuvent être faites aux autres objections et aux autres critiques de M. Mauron.

Tout ce que nous tenons à ajouter en terminant, c'est que nous avons entendu prendre ici la défense, non des systèmes qui emploient des *signes nouveaux* et qui s'affranchissent plus ou moins de la prononciation consacrée par les autorités lexicologiques, mais seulement de la critique et de la phonographie contenues dans le volume et dans le supplément mis en cause par M. le Dr Mauron, c'est à dire du système adopté en 1866 par la majorité du comité phonographique de la Suisse et de l'étranger.

Veillez agréer, etc.

E. RAOUX.

---

#### Courte observation sur une tendance anti-prosodique dans le chant.

Une chose digne de remarque, c'est qu'à une époque où l'on s'occupe tant, et avec raison, d'améliorer le chant dans nos écoles, on fasse si bon marché de la prosodie de notre langue. Nous empruntons beaucoup de mélodies allemandes, et c'est fort bien; mais nous faisons mal en négligeant d'y apporter les modifications qu'exigent souvent nos vers féminins, modifications qui, loin de nuire à la mélodie transplantée, lui donne plus de variété, d'expression, de délicatesse; et nous sommes d'autant plus inex-

ousables qu'il est presque toujours très facile d'opérer ces changements, même sur des airs déjà imprimés ; il suffit ordinairement d'ajouter un *point* après la note qui correspond à la pénultième syllabe des vers féminins, et de retrancher cette quantité sur l'e muet final, en changeant la *noire* en *croche*, etc.

Pour peu que nous continuions, nous serons réduits au silence quand on nous soutiendra que la langue de Racine n'a point de prosodie.

J. H....

## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Praktischer Lehrgang zur Erlernung der französischen Sprache, et Manuel pour l'enseignement pratique de la langue française**, par J.-P. MAGNIN, professeur de français à l'École supérieure de Wiesbaden, et A. DILLMANN. — (Wiesbaden, 1867, chez Ullmann.)

Chaque année il paraît en Allemagne un nombre prodigieux de grammaires françaises. Plusieurs de ces grammaires, adoptées dans les écoles secondaires et dans les écoles dites réales, sont des traités passablement absurdes, arides et indigestes, presque sans exercices pour servir d'application aux règles. Il y en a d'autres qui renferment, il est vrai, des thèmes, mais composés de phrases où la difficulté du sens vient s'associer à celle de la forme et qui n'apprennent pas le moins du monde à s'exprimer convenablement sur les choses de la vie ordinaire. Parfois, au contraire, sous prétexte de viser à un but pratique, les thèmes sont farcis de platitudes et ennuyeux au possible. La même pensée, et quelle pensée, s'y trouve remâchée jusqu'à dix fois consécutives. C'est à vous faire dormir debout, quand il n'y a pas de quoi éclater de rire. Dans une grammaire que j'ai entre les mains, on lit par exemple : *Qu'est-ce que la puce ? La puce est un petit insecte. — Cette femme, que cherche-t-elle ? Elle cherche des puces.* Et ainsi de suite.

Mais le défaut commun à la plupart des ouvrages dont nous parlons, c'est l'incorrection des exercices qui trahit souvent chez nos doctes voisins d'outre-Rhin une ignorance complète des principes les plus élémentaires de la langue. Une grammaire publiée au commencement de cette année fourmille de phrases dans le genre de celle-ci : *De combien de parties consiste l'homme ? Il consiste de deux parties. — A quoi servent les baromètres ? Ils servent pour démontrer le temps. — Les chambres à coucher sont au supérieur étage.*

Qu'on est heureux après cela de pouvoir signaler, par ci, par là, l'apparition d'un bon livre ! C'est la satisfaction que nous éprouvons aujourd'hui en rendant compte du cours complet de langue française publié par MM. Magnin et Dillmann, sous le titre de *Praktischer Lehrgang zur Erlernung der französischen Sprache*. Jusqu'ici la première partie de ce cours, soit la lexicologie, a seule paru ; mais elle nous fait bien augurer de l'ensemble. Ce qui nous y a frappé, c'est avant tout la simplicité du plan, jointe à la fidélité du fonds.

Nombre d'auteurs de grammaires à l'usage des commençants s'imaginent avoir fait merveille quand ils ont entassé pêle-mêle dans un chapitre les formes régulières et irrégulières, les choses essentielles, d'un emploi très fréquent, et celles qui ne se présentent que de loin en loin. Ils se garderont bien de passer à l'étude du substantif avant d'avoir examiné à la loupe et discuté longuement tout ce qui regarde l'article, son emploi et son omission. Grâce à cette méthode, on peut aisément élever un gros traité devant lequel s'inclinent avec respect certaines gens qui confondent la science avec le galimathias. Mais combien sont à plaindre les pauvres élèves obligés de pâlir sur ces bouquins. Eblouis par une multitude d'observations et de remarques, par le mélange de textes grands et petits, ils ne parviennent pas à distinguer la règle de l'exception. Comme le chemin est encombré de ronces, on marche lentement; il faut souvent s'arrêter, revenir en arrière; les élèves s'aperçoivent qu'ils n'avancent point et qu'ils ne connaissent pas même bien le peu qu'ils ont parcouru. De là le dégoût et le découragement.

Tel n'est pas le sort qui les menace en étudiant la grammaire de MM. Magnin et Dillmann. En effet, ceux-ci ont sagement réparti la lexicologie sur deux années. Pendant la première, les jeunes gens apprennent à connaître toutes les formes et modifications régulières des mots, ainsi que les règles les plus indispensables de la syntaxe. Rien que cela. Mais c'est déjà beaucoup, diront ceux qui ont quelque expérience de l'enseignement.

La seconde année, tout en rappelant les lois essentielles, fondamentales, les auteurs abordent les règles particulières, les exceptions.

Mais ce n'est pas seulement dans la distribution des matières en général que règne une grande simplicité et une marche progressive. Le même principe qui a présidé à l'ensemble de l'ouvrage a été observé jusque dans les plus petits détails. Ainsi, chaque leçon, composée d'un thème et d'une version, ne sert d'application qu'à une ou deux règles nouvelles. Ces règles sont énoncées d'une manière en même temps très claire et très succincte. Les exemples dont elles sont accompagnées ressortent en caractères saillants, ainsi que les formes nouvelles des paradigmes placés à la tête des exercices et qui doivent attirer tout particulièrement l'attention des élèves. L'esprit, n'étant ainsi occupé que d'un seul objet à la fois, peut le saisir nettement et le retenir sans peine. Néanmoins, convaincus par l'expérience qu'une exposition claire et une marche graduée et facile ne suffisent pas toujours pour graver un précepte dans la mémoire, les auteurs ont eu l'heureuse idée de placer de distance en distance des tableaux synoptiques qui permettent de voir l'enchaînement et les rapports des parties qui ont été étudiées successivement et en détail. Ils ont aussi su accorder deux choses qui, au premier abord, semblent inconciliables: d'une part la nécessité de répétitions fréquentes, sans lesquelles on ne peut obtenir de résultats sérieux, dans les classes inférieures surtout; d'autre part, la curiosité des jeunes gens, qui demande sans cesse un nouvel aliment et qu'il faut contenter sous peine de voir languir leur ardeur. Pour satisfaire à ces deux exigences, des exercices récapitulatifs échelonnés de distance en distance, reprennent, sous la forme agréable d'un récit ou d'une description, les matières parcourues pendant un certain laps de temps, et dont l'attention de l'élève pourrait se lasser si elles se présentaient encore dans de simples thèmes.

Un autre avantage précieux du livre en question, c'est qu'il est réellement *pratique*, dans le sens que l'on donne aujourd'hui à ce mot. C'est-à-

dire que les exercices qu'il renferme ont constamment pour but d'habituer les élèves à s'exprimer sur tous les sujets de la vie usuelle. Enfin, chose très rare dans cette sorte d'ouvrages, les propositions françaises sont correctes, et les phrases allemandes peuvent être traduites par des commentants, sans obliger ceux-ci à commettre des germanismes.

En somme, cette première partie du *praktischer Lehrgang* est un des meilleurs livres que nous connaissions pour l'enseignement du français aux allemands, et nous nous promettons beaucoup de bien de la seconde partie (syntaxe et style), qui est annoncée pour le printemps prochain.

Comme auxiliaire et complément de leur grammaire, MM. Magnin et Dillmann ont aussi publié un *Manuel pour l'enseignement pratique de la langue française*.

Ce livre comprend également deux parties : l'une pour servir à la lecture et à la traduction, et qui se distingue avantageusement parmi la foule des compilations qu'on décore du nom de chrestomathies. Le choix des morceaux est neuf et attrayant, sans être léger, moral et cependant point prêcheur. Des anecdotes instructives et intéressantes y alternent avec des notions simples et utiles sur les mœurs et les usages de certains peuples, l'histoire naturelle, la technologie. Quelques questions placées à la fin de chaque morceau et relatives à son contenu dirigent le maître dans le compte-rendu qu'il se fait faire par les élèves.

L'autre partie, qui est spécialement destinée au maître, du moins dans les premières classes, reprend sous forme de questions et de réponses les cinq ou six mots de chaque morceau qui sont censés être peu connus des élèves ou qui sont tout-à-fait nouveaux pour eux. Ces questions et ces réponses roulent sur les différentes acceptions des mots, et à cette occasion les auteurs trouvent moyen d'entrer dans toute espèce de détails intéressants, tant au point de vue des choses que du vocabulaire. L'étude longue, difficile et si importante des synonymes est singulièrement aplanie par des exemples bien choisis qui sont plus efficaces dans cette matière que d'abstraites et subtiles explications. A la fin du chapitre sont indiqués les dérivés des quatre ou cinq mots qui ont fait l'objet du dialogue entre le maître et les élèves. Il n'existe pas que nous sachions d'autre livre de ce genre en français, mais les allemands en ont plusieurs pour l'enseignement de leur langue maternelle. C'est un fort bon modèle de la manière de tirer parti d'un choix de lectures, pour développer l'intelligence de l'élève, agrandir son horizon par le secours de la langue et de changer en un exercice agréable une étude qui n'a été que trop longtemps pour les jeunes gens une source d'ennui et de dégoût. Ce manuel peut rendre d'excellents services, non-seulement aux maîtres chargés d'enseigner notre langue à des étrangers, mais encore et surtout à ceux des écoles françaises.

Philippe JÉGER,  
professeur à St-Gall.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Le Grand Conseil de ce canton vient d'adopter en 4<sup>er</sup> débat une nouvelle loi sur les écoles normales. Les principales innovations qu'elle renferme sont l'introduction de l'allemand et de la musique instru-

mentale (piano et violon) dans le programme de l'enseignement, la prolongation à 4 ans du cycle des études pour les élèves-régeants (le projet maintenait trois ans), l'institution de cours supplémentaires en vue de l'enseignement dans les écoles secondaires, de cours de répétition pour les régeants qui pourraient avoir besoin de se fortifier dans les branches principales, et de cours spéciaux destinés aux maîtresses des écoles enfantines. — Nous reviendrons avec plus de détails sur cette nouvelle loi quand elle aura subi les deuxième et troisième débats, qui doivent avoir lieu la semaine prochaine. C. V.

NEUCHÂTEL. — M. Biolley, instituteur distingué de l'école primaire du chef-lieu, l'un des délégués de l'enseignement à l'exposition de Paris et l'un des collaborateurs les plus actifs de *l'Éducateur*, a été installé, les premiers jours de février, comme professeur au collège industriel.

TESSIN. — *Société des Amis de l'Éducation*. — Nous avons déjà appelé à plusieurs reprises l'attention de la Suisse française sur cette institution remarquable, née dans le canton du Tessin et qui paraît avoir pris racine dans la Suisse italienne. Nous y revenons aujourd'hui à l'occasion de la liste des membres de cette association, que *l'Éducateur* a eu la bonne idée de publier en *appendice*. Elle ne compte pas moins de 434 membres, dont plus de 20 ecclésiastiques (curés, chanoines, prévôts, etc.). C'est là un fait honorable pour le clergé et réjouissant pour le pays. On trouve dans le nombre indiqué un grand nombre de propriétaires (*pollidenti*), des hommes de métier, des négociants, des avocats, des médecins, des ingénieurs, des artistes, des étudiants, des militaires, enfin un certain nombre de professeurs et d'instituteurs, et des institutrices.

Ce concours des hommes de toutes les classes, et des militaires même, hommes souvent peu sympathiques à l'instruction publique et à ses représentants, est une preuve sans réplique de l'importance que donne le Tessin à l'éducation populaire et fait le plus grand honneur à ce canton. Nous l'avons dit, et nous ne saurions trop le répéter, *l'éducation populaire ne sera ce qu'elle doit être* dans notre Suisse que lorsque, à l'exemple du Tessin, elle y deviendra un intérêt national, l'intérêt de tous, et non l'affaire des instituteurs seulement, des commissions d'école et des personnages officiels. A. D.

BERNE. — Nous lisons dans un journal du Jura Bernois que M. Paul Vulliet, maître de langue française, d'histoire et de géographie au progymnase de Neuveville, a donné sa démission pour le 1<sup>er</sup> mai prochain, époque de l'ouverture de l'année scolaire. M. Vulliet retourne dans le canton de Vaud. Cette place sera incessamment mise au concours.

ST-GALL. — Le 2 janvier s'est éteint à St-Fiden, un des faubourgs de la ville, M. François-Édouard Buchegger, un des pédagogues les plus autorisés de la Suisse. M. Buchegger a été successivement directeur de l'école normale de St-Gall, de l'institution Jütz, à Seeven, près Schwytz, bibliothécaire de l'abbaye de St-Gall. C'est dans ces dernières fonctions qu'il a pris congé de cette vie. Une nécrologie plus étendue de cet homme de bien et de talent paraîtra prochainement, nous l'espérons, et nous nous hâtons d'en donner connaissance à nos lecteurs.

La place de bibliothécaire de l'abbaye de St-Gal devient ainsi vacante. Cette bibliothèque *séculaire* est l'une des plus remarquables de la Suisse, soit par le nombre de ses volumes, soit par les antiques et précieux manuscrits qu'elle renferme et dont un millier remonte au temps de splen-

deur de l'abbaye au X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle. Le canton de St-Gall a plusieurs hommes très instruits et capables de remplir avec la distinction nécessaire les fonctions de bibliothécaire. Nous ne savons pas si M. Henne, père, auteur d'une histoire suisse et actuellement secrétaire de l'instruction publique, se présentera pour cette place. Mais nous faisons des vœux pour que si cet homme, distingué autant par son éloquence patriotique que par son enseignement plein de charme, se présente, il soit élu à une place qu'il est si capable de remplir. M. Henne n'est pas seulement un homme de science, c'est aussi un citoyen qui a été fort éprouvé dans sa vie. Plus souple de caractère, il eut été mieux traité, mais serait moins estimable à nos yeux.

---

Petite correspondance.

A M. C. au Sentier: *L'Éducateur* est le seul journal pédagogique de la Suisse romande, comme on l'a déjà dit dans le premier numéro de cette année. — L'histoire du canton de Fribourg dont vous parlez n'a pas encore paru.

— A. MM. Mauron, à St-Gall, et Pelletier, à Chêne-Thonex: Vos articles ont encore dû être renvoyés faute d'espace. Nos excuses pour ce nouveau retard.

*Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.*

---

# LA FAMILLE

INSTRUCTION ET DÉLASSEMENT

JOURNAL POUR TOUS

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

**A. VULLIET**

directeur de l'École supérieure de Lausanne

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois par livraisons de 24 pages grand in-8  
avec gravures.

*Prix d'abonnement pour la Suisse, la France, la Belgique et l'Italie :*

**4 fr. 50 pour l'année 1868.**

Ce journal, qui vient d'entrer dans la *neuvième année* de son existence, continuera à paraître tous les quinze jours par livraisons de 24 pages avec gravures, et embrassera le même ensemble d'articles que par le passé. Histoire générale et souvenirs nationaux, géographie et scènes de voyages, nouvelles et récits d'imagination, littérature étrangère et nationale, articles de science ou d'industrie, biographies d'hommes illustres ou utiles, éducation, missions, mélanges, actualités, poésies, nouvelles relatives aux découvertes ou à l'acclimatation, faits relatifs à la statistique, questions se rattachant à des faits peu connus et des *éphémérides* rappelant les grands événements qui se sont passés dans chacun des jours de la quinzaine, tel est le cadre des sujets que la *Famille* doit embrasser et qu'elle s'efforcera de présenter d'une manière aussi attrayante que possible à ses lecteurs. Elle espère que les amis du progrès et d'une saine et solide culture lui accorderont leur concours et s'efforceront de lui trouver de nouveaux abonnés. Dès les premiers numéros de l'année 1868, la *Famille* a commencé la publication d'une série d'articles sur *l'histoire de la Suisse romande dès ses premières origines*; une autre sur *les scènes mémorables de la révolution française*; *souvenirs d'un vieillard*; enfin une nouvelle par M<sup>lle</sup> COURIARD.

S'adresser, lettres et argent franco, au bureau de la *Famille*, à Lausanne, chez Georges Eridel, éditeur, place de la Louve.

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR